

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

543^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 15 janvier 2018, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Yves Vinette, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Elizabeth Faucher, conseillère
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Gérald Bilodeau, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2018.01.001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 – 19 h
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 – 19 h 30
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 – 19 h
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 – 19 h 30

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de décembre 2017
3. Approbation des écritures de journal général

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Demande d'autorisation de passage – La course 2018 du Grand défi Pierre Lavoie
 - 2.2. Maison de la famille des Chenaux – Demande de gratuité pour la vente annuelle d'articles pour bébés et enfants
3. Formation éthique – Autorisation de la dépense
4. Élevage porcin – Commission responsable de la tenue de l'assemblée de consultation publique
5. Contribution aux organismes pour 2018
6. ADMQ – Renouvellement de l'adhésion
7. RIM – Renouvellement de l'adhésion
8. FQM – Renouvellement de l'adhésion
9. AQLM – Renouvellement de l'adhésion
10. AQUAIRS – Renouvellement de l'adhésion
11. Emploi Été Canada – Mandat à la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire
12. Plan d'intervention aqueduc, égout, sanitaire, égout pluvial et chaussée – Approbation et adoption du plan
13. SDE – Protocole d'entente – Ratification et autorisation de signature
14. Augmentation salariale annuelle du directeur général – Résolution
15. Abrogation de la résolution 2017.11.318
16. Régime d'assurance collective – Projet de la FQM – Adhésion
17. Contrat d'assurance hôtel de ville et centre récréatif Jean-Guy Houle – Modification – Résolution
18. Congrès provincial sur la gestion des inondations – Autorisation de la dépense
19. CAPSA – Renouvellement de l'adhésion
20. Bulletin des Chenaux – Renouvellement de l'entente
21. Collecteur de piles – Autorisation de la dépense
22. Association des pourvoyeurs – Demande de location de la scène et chapiteaux

D. Contrat et appels d'offres

1. PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien
2. Nom de domaine Internet – Renouvellement de l'entente
3. Soumission chlorure de calcium liquide – Acceptation de la soumission
4. Abri tempo – Service incendie – Autorisation de la dépense
5. Achat de «bunker» - Service incendie – Autorisation de la dépense
6. Tracteur – Remplacement chargeur – Autorisation de la dépense
7. Gestion des aquifères – Puits P-3 et P-4 – Acceptation de la soumission

E. Avis de motion

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le «Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux»
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et au secrétaire-trésorier

F. Adoption de règlement

G. Sécurité publique

1. Regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Chenaux – Demande d’aide financière pour la réalisation d’une étude d’opportunité – Résolution d’appui

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Nomination
2. Modification aux lots 4 176 586 et 5 074 222 et création des lots 6 182 045 et 6 182 046 – Demande d’autorisation à la municipalité

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Bibliothèque municipale – Offre d’activité d’animation – Acceptation de la soumission
2. Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) – Dépôt de projet

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour présenté.

Adoptée.

2018.01.002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l’assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d’assemblée est dispensé d’en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2018-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017 – 19 H

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d’assemblée est dispensé d’en faire la lecture;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 – 19 h soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2018.01.004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017 – 19 H 30

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 – 19 h 30 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Aucune affaire.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017 – 19 H

Aucune affaire.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017 – 19 H 30

Aucune affaire.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2018.01.005

Liste des comptes à payer

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 171 296,87 \$.

Liste des comptes payés	2 248,54 \$;
Liste des comptes à payer	70 860,49 \$;
Liste des salaires (6 semaines)	98 187,84 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Les encaissements du mois de décembre sont de 85 441,62 \$.

2018.01.006

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de décembre 2017.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Internet

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

2018.01.007

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – LA COURSE 2018 DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE la course 2018 du Grand Défi Pierre Lavoie consiste en une course à relais à pied, de 270 kilomètres Québec à Montréal regroupant plus de 6 000 étudiants de niveau secondaire, collégial et universitaire;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de la course 2018 du Grand Défi Pierre Lavoie le 12 mai 2018 sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

La mairesse Diane Aubut et la conseillère Elizabeth Faucher se retirent de la table du conseil en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts pour le point suivant. Il est 19 h 10.

2018.01.008

MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX – DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA VENTE ANNUELLE D'ARTICLES POUR BÉBÉS ET ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille Des Chenaux tient son activité annuelle de vente d'articles pour bébés et enfants;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

CONSIDÉRANT QUE la vente de garage est faite afin de permettre aux jeunes familles de la municipalité de pouvoir s'échanger des articles pour les enfants de la municipalité et ainsi s'entraider;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité d'octroyer la gratuité de l'aréna et le support des employés municipaux pour l'organisation de l'activité de vente d'articles pour bébés et enfants qui aura lieu le 6 mai 2018 en vertu de l'article 35 du règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux.

Adoptée.

La mairesse Diane Aubut et la conseillère Elizabeth Faucher réintègrent la séance du conseil. Il est 19 h 11.

2018.01.009

FORMATION ÉTHIQUE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la formation en éthique et déontologie est obligatoire pour tous les nouveaux élus;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des conseillers Yves Vinette et Gérald Bilodeau à la formation sur l'éthique et la déontologie qui se tiendra le 27 janvier 2018, à Québec au montant de 245 \$, avant toutes les taxes applicables en plus des frais de déplacements selon les dispositions du règlement concernant les frais de représentation et de déplacements des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

ÉLEVAGE PORCIN – COMMISSION RESPONSABLE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La mairesse informe les personnes présentes que l'assemblée de consultation publique sur la demande d'agrandissement d'un élevage porcin se tiendra le 6 février prochain, à 19 h, au centre communautaire Charles-Henri-Lapointe.

2018.01.010

CONTRIBUTION AUX ORGANISMES POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'année 2018, des sommes ont été retenues pour le versement de contributions financières aux organismes;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder au versement des contributions financières suivantes suite à l'obtention des documents et informations selon les montants suivants :

Compte 02 59000 970

- Centre d'action bénévole des Riverains 600 \$;
- C.J.S. – Formation et assurances 500 \$;
- Fonds communautaire des Chenaux 200 \$;
- Buisson ardent 400 \$;
- Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade 400 \$;
- Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Spectacle culturel 500 \$;

Compte 02 62200 959

- Association des pourvoyeurs 8 000 \$;
- Symposium de des fleurs et des jardins 1 500 \$;
- Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade 699 \$;
- Valorisation du Chemin du Roy 5 000 \$;
- Bureau d'information touristique 15 000 \$;

Compte 02 62101 959

- Société de développement économique (SDE) 28 000 \$;

Compte 02 70190 959

- Politique familiale 6 000 \$;

Compte 02 70251 959

- Société du site Madeleine de Verchères – Entente et journées de la culture 20 000 \$;

Compte 02 70150 959

- Équipe jeunesse balle-molle 2 359 \$;
- Festiballe 200 \$;
- Baseball les Mustang 200 \$;

Compte 02 70190 494
▪ Hockey mineur et CPA 15 000 \$;

Compte 02 70154 959
▪ Association de soccer des Chenaux 1 000 \$

Adoptée.

2018.01.011 ADMQ – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le renouvellement de l’adhésion du directeur général à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour un montant de 798 \$, avant toutes les taxes applicables, ce montant représentant la cotisation annuelle pour 2018 incluant les assurances.

Adoptée.

2018.01.012 RIM – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de procéder au renouvellement de son adhésion au Réseau d’information municipale (RIM) pour l’année 2018 au montant de 275 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.01.013 FQM – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de procéder au renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l’année 2018, au montant de 2 095,93 \$, avant toutes les taxes applicables, ce montant incluant le renouvellement de l’adhésion et le fond de défense des municipalités.

Adoptée.

2018.01.014 AQLM – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de procéder au renouvellement de son adhésion à L’Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l’année 2018 au montant de 311,62 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.01.015 AQAIRS – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de procéder au renouvellement de son adhésion à l’Association québécoise des arénas et des installations sportives et récréatives (AQAIRS) pour l’année 2018 au montant de 245 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

018.01.016 EMPLOI ÉTÉ CANADA – MANDAT À LA TECHNICIENNE EN LOISIRS, VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emploi d’été Canada 2018* en vue de l’obtention de quatre (4) postes subventionnés;

QUE madame Maryse Bellemare, technicienne en loisir, vie culturelle et communautaire, soit autorisée au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Pérade à signer tout document concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

Adoptée.

2018.01.017

PLAN D'INTERVENTION AQUEDUC, ÉGOUT, SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE – APPROBATION ET ADOPTION DU PLAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un *plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée* afin de respecter les normes émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé le plan d'intervention soumis;

Il est proposé par Gerald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le *plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée* tel que déposé par la firme Génicité sous le numéro de projet P16-1077-00 – Révision 01.

Adoptée.

2018.01.018

SDE – PROTOCOLE D'ENTENTE – RATIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique La Pérade a pour mandat le développement économique de la communauté et l'animation du milieu des affaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a toujours endossé les objectifs de la société visant à favoriser la croissance de son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la société permet à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de se doter d'outils et de moyens pour favoriser une croissance économique et que la société possède toute l'expertise requise pour répondre aux attentes en matière de développement industriel, commercial et économique;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent qu'il est essentiel de mettre les conditions de leur relation par écrit sous la forme d'un protocole d'entente;

Il est proposé par Gerald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Société de développement économique La Pérade et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2018.01.019

AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du budget, un ajustement salarial de 2,75% a été prévu pour le directeur général soit le même que celui des employés syndiqués de la municipalité;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'octroyer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, une augmentation salariale de 2,75% au directeur général de la municipalité.

Adoptée.

2018.01.020

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2017.11.318

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la résolution 2017.11.318 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle assurance collective devait être le 1^{er} janvier 2018 et que cette dernière n'entrera en vigueur que le 1^{er} février 2018;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017.11.318.

Adoptée.

2018.01.021

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE – PROJET DE LA FQM - ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de la Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et quelle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} février 2018;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet le 1^{er} février 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et à ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurances et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée.

2018.01.022

CONTRAT D'ASSURANCE HÔTEL DE VILLE ET CENTRE RÉCRÉATIF JEAN-GUY HOULE – MODIFICATION – RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des rénovations majeures à l'hôtel de ville et au centre récréatif Jean-Guy-Houle;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux est évaluée à près de 600 000 \$ pour chacun des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'en cas de sinistre la municipalité souhaite être indemnisée selon la valeur des bâtiments;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander à notre assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec, d'augmenter la valeur des bâtiments abritant l'Hôtel de ville et le Centre Jean-Guy-Houle de 600 000 \$ respectivement.

Adoptée.

2018.01.023

CONGRÈS PROVINCIAL SUR LA GESTION DES INONDATIONS – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été affectée par les inondations au printemps dernier;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des organismes de bassins versants du Québec organise un congrès provincial sur la gestion des inondations;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est le responsable municipal de la gestion des mesures d'urgence et que la conseillère Germaine Leboeuf est l'élue responsable des mesures d'urgences;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du directeur général et la conseillère Germaine Leboeuf au Congrès provincial sur la gestion des inondations qui se tiendra le 1^{er} février 2018, à Drummondville pour un montant de 110 \$ par personne, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser les dépenses inhérentes au déplacement pour ce congrès selon les dispositions du règlement concernant les frais de représentation et de déplacements des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

2018.01.024

CAPSA – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est engagé envers l'organisme de bassin versant : Rivière Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière (CAPSA) pour une entente de quatre (4) ans, pour un montant de 2 000 \$ annuellement, par la résolution 2017.09.244.

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la contribution de 2 000 \$, pour l'année 2018, à l'organisme CAPSA selon les termes de notre entente.

Adoptée.

2018.01.025

BULLETIN DES CHENAUX – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin des Chenaux est le seul organe de presse écrite dédié à la diffusion des informations relatives au territoire;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse à signer le contrat de diffusion entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Bulletin des Chenaux au montant de 700 \$

Adoptée.

2018.01.026 **COLLECTEUR DE PILES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagé dans la récupération des matériaux et objets recyclables et souhaite limiter la quantité de ces objets qui se retrouvent au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le seul endroit où les résidents de Sainte-Anne-de-la-Pérade peuvent déposer les piles usagées est au presbytère de la municipalité et que les heures d'ouvertures ne répondent pas aux besoins de tous les résidents;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité se dote d'un récupérateur de piles usagées, du modèle CP15L ou l'équivalent auprès de la firme NOVA Mobilier au montant de 325 \$, avant toutes les taxes applicables, et que ce dernier soit installé dans un commerce de la municipalité offrant des heures d'ouverture permettant son accessibilité à l'ensemble de la population.

Adoptée.

2018.01.027 **ASSOCIATION DE POURVOYEURS – DEMANDE DE LOCATION DE LA SCÈNE ET CHAPITEAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pourvoyeurs demande la location de la scène avec un chapiteau de 10' x 20' installé sur cette dernière, pour un spectacle extérieur les 10 et 11 février prochains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de barrière de sécurité pour ses événements;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de louer la scène au tarif régulier pour un OBNL tel que défini dans le règlement sur la tarification des services municipaux et de fournir gratuitement le chapiteau en contrepartie du prêt, par l'association, de ses barrières de sécurité pour la Course Richard Tessier, la Fête nationale, le party-mousse et les fêtes champêtres qui se tiendront au cours de l'été 2018.

Adoptée.

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

2018.01.028 **PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les logiciels de la suite PG Solutions pour sa gestion comptable;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 7 165 \$, avant toutes les taxes applicables, pour le contrat annuel 2018, d'entretien et de soutien de la suite PG Solutions.

Adoptée.

2018.01.029 **NOM DE DOMAINE INTERNET – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit protéger son nom de domaine et ceux qui pourraient y être apparenté afin d'éviter que son usage soit fait par des personnes mal intentionnées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite protéger les noms de domaine saintannedelaperade.com, saintannedelaperade.net et steannedelaperade.com;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de mandater la firme Agence JCN afin de protéger les noms de domaine saintannedelaperade.com, saintannedelaperade.net et steannedelaperade.com, pour l'année 2018, pour un montant de 90,85 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.01.030

SOUSSION CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE – ACCEPTATION DE LA SOUSSION

CONSIDÉRANT QUE au printemps 2017 la Municipalité s'est jointe à la Municipalité de Saint-Stanislas afin de procéder à l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains tronçons de chemin de terre;

CONSIDÉRANT QUE la firme qui a procédé à l'épandage nous offre le même service, aux mêmes tarifs si nous procédons au renouvellement avant le 31 janvier 2018 et que la Municipalité de Saint-Stanislas est intéressée à reconduire la commande pour 2018;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme Somavrac C.C. pour l'épandage de 10 000 litres de chlorure de calcium à 35% dans certains chemins municipaux, au tarif de 0,299 \$ le litre et de se joindre à la Municipalité de Saint-Stanislas pour la réalisation de cet achat et de rembourser la Municipalité de Saint-Stanislas sur la présentation d'une facture.

Adoptée.

2018.01.031

ABRI TEMPO – SERVICE INCENDIE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de rénovation de la caserne incendie et de la réception de la nouvelle unité d'urgence et poste de commandement, nous ne pouvons stationner l'ambulance servant d'unité d'urgence à l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que l'unité d'urgence soit protégé contre les intempéries;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat d'un abris d'auto pouvant abriter l'unité d'urgence actuelle auprès de la firme Robert Launier et fils, au montant de 1 515 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.01.032

ACHAT DE « BUNKER » - SERVICE INCENDIE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagé dans un programme afin de renouveler les habits de combat incendie (bunker) à raison de cinq (5) par année;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission les habits ont été commandés au mois de décembre 2017;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'entérimer la dépense de 8 746 \$, avant toutes les taxes applicables pour l'achat de cinq (5) habits de combat incendie auprès de la firme Aéro-feu.

Adoptée.

2018.01.033

TRACTEUR – REMPLACEMENT CHARGEUR – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QU'un des bras du tracteur municipal a été crochi suite à des manœuvres;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission du groupe Lafrenière Tracteurs pour changer le bras défectueux, pour un montant de 7 978,27 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2018.01.034

GESTION DES AQUIFÈRES – PUIITS P-3 ET P-4 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE nous avons procéder, en 2017, à la surveillance de nos puits P-3 et P-4 afin d'évaluer leur capacité à desservir adéquatement la population de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces évaluations il est souhaitable de poursuivre ces évaluations de capacité de fournir l'eau nécessaire;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission PR17-512 de la firme Akifer afin d'évaluer la capacité des puits P-3 et P-4 pour un montant de 6 776,80 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT SUR LE « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Le conseiller Gérald Bilodeau donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le conseiller Yves Vinette donne avis de motion et présente un projet de règlement, en vue de son adoption à une séance ultérieure, d'un règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et au secrétaire-trésorier.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun point.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018.01.035

REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES CHENAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuient ce projet de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018.01.036

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 2008-269 les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), résidents de la municipalité, sont nommés pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'un des membres du CCU ne se présente plus aux rencontres du comité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel de candidature via son journal local;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre candidatures dont celle de deux des membres actuels du CCU;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des candidatures, trois (3) des candidatures avaient de l'expérience de travail dans un tel comité;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Julien Rompré, Gérard Juneau et Richard Cossette comme membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce pour une période de deux (2) ans;

Adoptée.

2018.01.037

MODIFICATION AUX LOTS 4 176 586 ET 5 074 222 ET CRÉATION DES LOTS 6 182 045 ET 6 182 046 – DEMANDE D'AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modifications aux lots 4 176 586 et 5 075 222 et à la création des lots 6 182 045 et 6 182 046;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet de réduire la largeur de la rue qui serait créé par le lot 4 182 046 à 12 mètres sur une partie de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de la demande de dérogation mineure 16-06 le Comité consultatif d'urbanisme avait émis un avis défavorable à la demande, entre autre, à la réduction de la largeur de la rue à 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'était également opposé à la demande de dérogation mineure, par la résolution 2017.01.035 qui portait également, entre autre, sur une demande de dérogation mineure qui avait pour objet la réduction d'une emprise de rue à 12 mètres au lieu des 15 prévus au règlement;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil de refuser la demande de modifications des lots 4 176 586 et 5 074 222 et la création des lots 6 182 045 et 6 182 046.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2018.01.038

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – OFFRE D'ACTIVITÉ D'ANIMATION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque tient, annuellement, une activité afin d'inciter les jeunes de l'école primaire à pratiquer la lecture;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'auteur pour enfants Fernande D. Lamy, pour deux (2) animations pour les enfants de l'école Madeleine-de-Verchères, le 10 avril prochain, pour un montant de 312,60 \$ incluant les frais de déplacements.

Adoptée.

2018.01.039

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio du centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie se propose afin de faire une demande commune de financement dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à présenter un projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en concertation avec le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

- Feu d'artifice;
- Appui au projet Internet.

RAPPORT DES COMITÉS

- Comité MADA;
- Rencontre SDE;
- Dossier internet.

2018.01.040

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 19 h 52.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse